

LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE (SG-14)

Dernière mise à jour – mai 2023

Introduction

Les présentes lignes directrices ont pour but d'établir certaines précisions concernant la *Politique linguistique* (SG-14) et d'offrir des ressources linguistiques pour faciliter la rédaction en français.

Communications générales

L'Université encourage le Cabinet du recteur, les vice-rectorats et les décanats à faire appel, au besoin, au Service de traduction pour effectuer la traduction des communications écrites de nature administrative adressées à l'ensemble du personnel de l'unité ou de l'Université. Les unités sont aussi encouragées à faire appel, au besoin, au Service de traduction pour effectuer la traduction de ces types de communications écrites. Ainsi, lorsque les communications sont diffusées à la fois en français et en anglais, un français de qualité y est utilisé.

Service de traduction

Le Service de traduction assure une importante fonction de soutien des communications. Outre la traduction de l'anglais au français, il offre des services de révision française et de consultation terminologique, contribuant ainsi au renforcement de l'image de marque et au rayonnement de l'Université. Il met également à la disposition de la communauté universitaire une liste de ressources linguistiques et une banque de terminologie en ligne. Ces outils sont répertoriés ci-après. L'Université encourage la communauté à recourir au Service de traduction et à ses ressources pour parfaire la qualité de ses textes en français.

Communications entre membres du personnel

Chaque employée ou employé est libre de choisir le français ou l'anglais comme langue de communication avec les autres membres du personnel.

Communications relatives à la sécurité

Toutes les communications relatives à la sécurité émanant de l'Université doivent être diffusées en français et en anglais. Dans la mesure du possible, la diffusion de ces communications doit être faite simultanément dans les deux langues.

LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE (SG-14)

Page 2 de 6

Communications écrites de l'Université relatives aux conditions de travail du personnel

L'article 1 de la politique s'applique aux communications que l'Université transmet à son personnel lorsque ces communications portent notamment sur les conditions de travail, les avis de poste à pourvoir, les politiques de l'Université, le régime de retraite et l'assurance collective.

Formations offertes au personnel de l'Université

Les formations de développement professionnel offertes aux membres du personnel de l'Université peuvent être données soit en français soit en anglais, selon le choix de la formatrice ou du formateur. Toutefois, si des documents écrits sont remis aux employées et employés lors de ces formations, une version française desdits documents doit être fournie outre toute version dans une autre langue.

Maîtrise du français exigé à la fin des études pour les étudiantes et étudiants domiciliés au Québec

Chaque département doit, le ou avant le 1^{er} septembre 2023, déterminer le niveau de maîtrise du français exigé à la fin des études pour les étudiantes et étudiants domiciliés au Québec, y compris le niveau de la maîtrise de la terminologie française appropriée selon les programmes. Les départements doivent mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire afin de permettre aux étudiantes et étudiants domiciliés au Québec d'acquérir le niveau requis de maîtrise du français à la fin de leurs études, selon leur programme et pour devenir membre d'un ordre professionnel, le cas échéant¹. Par exemple, les mesures suivantes peuvent être mises en œuvre :

- i. des stages en milieu de travail francophone peuvent être proposés afin de permettre aux étudiantes et étudiants qui le désirent de se familiariser avec la terminologie française de leur programme d'études;
- ii. un accès à un enseignement qui emploie la terminologie française du domaine d'études peut être offert;

¹ Lorsque les étudiantes et étudiants domiciliés au Québec voudront devenir membre d'un ordre professionnel, les ordres professionnels ne peuvent délivrer de permis, aux termes de l'article 35 de la Charte, qu'à des personnes qui ont du français une connaissance appropriée à l'exercice de la profession. Il faut valider les exigences de chaque ordre professionnel directement avec les ordres professionnels concernés.

LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE (SG-14)

Page 3 de 6

- iii. la terminologie française des matières enseignées dans ce département peut être fournie aux étudiants;
- iv. la terminologie française des matières enseignées dans ce département peut être affichée sur le site Web de l'Université;
- v. des mesures peuvent être prises pour fournir aux étudiantes et étudiants des documents leur permettant d'acquérir la terminologie française appropriée selon les programmes.

Publicité d'une production éducative ou culturelle

L'affichage public et la publicité commerciale d'un produit culturel ou éducatif ou d'une activité culturelle ou éducative (désignés collectivement par le terme « production éducative ou culturelle ») peuvent être faits uniquement en anglais si le contenu de cette production éducative ou culturelle est en anglais ou si elle se déroule en anglais. Néanmoins, pour plus de certitude, lorsque la production éducative ou culturelle est diffusée dans un organe d'information de langue française, l'affichage public et la publicité commerciale doivent obligatoirement être faits en français.

Services offerts en français

Les services offerts en français à l'Université incluent les services décrits ci-dessous.

Apprentissage du et en français et certification TCF pour le Québec

Des cours sont offerts au Département d'études françaises (DEF) de l'Université pour apprendre le français comme langue seconde du niveau débutant au niveau avancé. Ces cours sont accessibles à toute la communauté universitaire, sont offerts chaque trimestre (automne, hiver et été), et plusieurs plages horaires sont souvent disponibles pour les cours de niveau débutant, élémentaire ou intermédiaire. S'ajoutent à ces cours des services de soutien en français gratuits sous la forme de groupes de conversation (automne, hiver et été) et d'un service de tutorat (automne et hiver) pour permettre aux personnes apprenant le français à l'Université de pratiquer leurs nouveaux acquis et de s'améliorer.

Outre les cours de français langue seconde, plusieurs programmes sont également offerts en langue française, en linguistique française, en littératures de langue française, en didactique et linguistique du français langue seconde, ainsi qu'en traduction en langue française.

LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE (SG-14)

Page 4 de 6

Davantage d'information sur les cours et les programmes est disponible sur le [site Internet du DEF](#).

Le DEF héberge également un centre agréé pour le Test de connaissance du français (TCF) pour le Québec. Plusieurs séances du test sont organisées chaque année à l'Université. Le TCF pour le Québec a été conçu pour répondre aux exigences des autorités québécoises qui rendent obligatoire et systématique la passation de tests et examens de français standardisés dans le cadre des procédures d'obtention du certificat de sélection du Québec (CSQ). Davantage d'information est disponible [en ligne](#).

Réussir en français

Réussir en français relève du DEF. Il s'agit d'un guichet qui centralise les informations sur les programmes et les activités de promotion de la langue française en rassemblant sous un même toit toutes les ressources nécessaires pour apprendre, vivre et travailler en français. Ces ressources sont accessibles à tous les membres de l'effectif étudiant, du corps professoral et du personnel de l'Université. De l'information additionnelle est disponible sur la page Web de [Réussir en français](#).

Autres services offerts en français

Les services alimentaires, le Programme d'aide aux employées et employés, les services de la librairie située dans le pavillon LB et les services de traiteur sont offerts en français, de même que les services offerts par l'Université qui sont accessibles aux membres du public, notamment les services des centres sportifs accessibles au public et des galeries d'art.

Ressources linguistiques

Le Service de traduction de l'Université répond aux demandes du personnel en matière de traduction de l'anglais au français, de révision française et de consultation terminologique. Il propose en outre les ressources linguistiques ci-dessous, également présentées sur la [page Carrefour du Service de traduction](#).

Banque de terminologie du Service de traduction

La [banque de terminologie](#) du Service de traduction de l'Université renferme :

- les désignations officielles anglaises et françaises de l'Université (pavillons, installations et centres de recherche; facultés, départements et unités administratives; groupes et comités; titres de postes; etc.);

LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE (SG-14)

Page 5 de 6

- une foule de termes techniques liés à l'enseignement supérieur de même qu'aux champs d'études et aux domaines d'activité de l'Université.

Autres banques de terminologie canadiennes

- Banque de terminologie du gouvernement du Canada : [Termium Plus](#)
- Banque de terminologie de l'Office québécois de la langue française (OQLF) : Grand dictionnaire terminologique, accessible sur la page de la [Vitrine linguistique](#)

Règles de rédaction française

Le Service de traduction a adopté au fil des ans diverses règles de rédaction française conformes aux recommandations officielles et fondées sur des sources documentaires fiables. Une liste des principales règles de rédaction française de l'Université est présentée sur la [page Carrefour du Service de traduction](#).

Logiciels de traduction automatique

Pour assurer l'emploi d'un français de qualité, toutes les communications émanant du Service des communications de l'Université ou du Cabinet du recteur ou s'adressant à l'ensemble ou à une partie importante de l'Université (par exemple, et sans s'y limiter, les communications concernant la sécurité ou les conditions de travail ou de nature administrative) doivent être traduites par le Service de traduction.

Dans les autres cas, le Service de traduction peut être consulté. De plus, les logiciels de traduction automatique autorisés par l'Université peuvent être utilisés selon les modalités prévues par l'Université et communiquées de temps à autre, pourvu que la personne utilisatrice soit satisfaite de la qualité du texte français produit.

Autres ressources documentaires sur les règles du français et le style

- La [Vitrine linguistique](#) de l'OQLF
- Les [Outils d'aide à la rédaction du gouvernement du Canada](#)
- *Le français au bureau*, de Noëlle Guilloton et Hélène Cajolet-Laganière, publié en 2014 par l'OQLF
- *Le Multidictionnaire de la langue française*, de Marie Éva de Villers, publié en 2012 par Québec Amérique

LIGNES DIRECTRICES DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE (SG-14)

Page 6 de 6

- Le dictionnaire [Usito](#), de l'Université de Sherbrooke
- *Le style – Conseils pour écrire de façon claire et vivante*, d'André Noël, publié en 2009 aux Éditions La Presse

Complément d'information

Toute question ou demande de précisions concernant la Politique linguistique ou les présentes lignes directrices peut être envoyée à politiquelinguistique@concordia.ca.